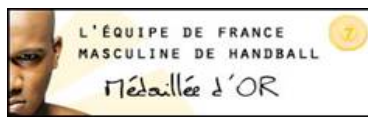




LIGUE DAUPHINE SAVOIE DE HANDBALL

Organisme de formation enregistré sous le n°82 38 04103 38 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes



COMPTE-RENDU REUNION de CONCERTATION
24 JUIN AU SIEGE DE LA LIGUE
16 heures 30

Compléments d'information suite à l'assemblée générale du 13 juin 2009

Commission sportive : Marie Paule Botti, Bernard Bocquet
Bureau directeur : Jacques Charlet, Jacky Garcin, Alain Ripert (tel)
ETR : Paula Barata
CRA : représentée par Marie Claude David et Ali Mani

1/ ARTICLE 15

L'article 15 de nos règlements sportifs régionaux 2008-2009 :

« En championnat de ligue, deux divisions d'écart entre deux équipes d'un même club sont obligatoires »

Manque de lisibilité car les championnats féminins régionaux ne comportent que deux niveaux.

La question concernant l'opportunité et l'application de ce texte a été posée à la FFHB (cellule juridique et commission des statuts)

Il en ressort qu'il n'y a pas d'incohérence entre le règlement régional et la situation actuelle mais qu'une nouvelle rédaction s'impose (elle apparaîtra dans le nouveau règlement).

16-1 : « **Deux équipes d'un même club ne peuvent évoluer dans des divisions régionales consécutives.** »

16-2 : « **En cas de relégation d'une équipe, l'article 15-1 sera appliqué.** »

16-3 : « **La possibilité d'accession d'une équipe est soumise à l'article 15-1.** »

L'article 15 des règlements sportifs 2008-2009 sera donc appliqué à la situation de cette fin de saison: l'équipe 3 de pôle Sud ne peut prétendre évoluer en excellence de ligue puisque l'équipe 2 est en pré-nationale.

Dans le tableau des poules de la saison 2009-2010, ce sera donc Saint Marcellin.

2/ EQUIPES RESERVES

Une incertitude planait lors de l'Assemblée générale quand à la disposition concernant les réserves évoluant en pré-national et qui postulent pour l'accession en nationale 3

Rhône-Alpes Région

Le paragraphe stipulant que chaque feuille de match ne doit pas comporter plus de 4 joueurs nés en 1987 et avant (de 22 ans et plus) concerne bien les garçons **et** les filles. (confirmation de la COC). Cette modification apparaîtra dans le nouveau règlement.

CHAMPIONNATS

1/ CHAMPIONNATS SENIORS

Les engagements sont parvenus à la ligue ; les championnats vont être constitués en tenant compte, autant que faire se peut, des souhaits des clubs.

2// CHAMPIONNATS JEUNES

En concertation avec

- ⇒ la commission technique (éviter que les regroupements et les championnats ne se chevauchent)
- ⇒ la commission d'arbitrage (libérer des jeunes arbitres qui sont aussi joueurs)

il est décidé la mise en place de samedis ou dimanches obligatoires dans les catégories jeunes.

Ainsi :

En moins de 14 garçons et filles

Samedis obligatoires les :

9 JANVIER / 23 JANVIER / 6 MARS / 27 MARS

En moins de 16 garçons et filles

Dimanches obligatoires les :

10 JANVIER / 24 JANVIER / 7 MARS / 28 MARS

En moins de 18 garçons et filles

Dimanches obligatoires les :

8 NOVEMBRE / 6 DECEMBRE

Il est proposé la mise en place d'un référent dans chaque comité chargé d'aider les clubs à régler les difficultés administratives ou sportives liées au bon déroulement du championnat.

Clôture de la séance à 18 h 30.